

Le corps de M.^{gr} l'archevêque de Paris a été exposé à partir d'aujourd'hui à une heure, dans une chapelle ardente dressée dans le grand salon du rez-de-chaussée du palais archiepiscopal de la rue de Grenelle-S.-Germain.

La porte principale du palais est tendue de noir. Au milieu des tentures on a placé le blason de famille de M.^{gr} l'archevêque. On arrive à la chapelle ardente après avoir traversé de longues salles tapissées de drap noir et à peine éclairées.

Dans la chapelle, le corps de M.^{gr} l'archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, est placé sur un lit de satin. Le visage de M.^{gr} l'archevêque n'a point été altéré par la mort. Il a conservé toute son expression, à tel point qu'on serait tenté de croire Monseigneur endormi plutôt que mort; ses deux mains sont croisées sur sa poitrine et touchent la croix suspendue à son collier. A l'un des doigts de la main droite, on aperçoit son anneau pastoral.

Le lit qui le supporte est abrité par un dais formé de draperies blanches et noires et surmonté des armes de M.^{gr} Sibour. Le blason de l'archevêque se retrouve çà et là au-dessus des autres tentures noires tapissant le salon dans lequel la chapelle ardente a été construite.

Le dais est entouré de grands cierges et de candélabres supportant des bougies. Douze prêtres placés des deux côtés du corps, récitent tout haut l'office des Morts. Quelques autres prêtres et quelques religieuses disent aussi des prières.

Cette décoration, d'un grandiose sévère, produit sur la foule une très-vive impression.

Ainsi que nous l'avons dit, les nombreux fidèles qui, malgré le mauvais temps, attendaient dans la rue de Grenelle qu'il leur fût permis de visiter le corps de Monseigneur, ont été introduits vers une heure de l'après-midi, et dans une attitude respectueuse ont traversé la chapelle ardente. L'éloge de l'archevêque de Paris était dans toutes les bouches. On se plaisait à rappeler son inépuisable charité, que justifiait si bien la devise inscrite dans ses armes.

Le corps de Monseigneur doit rester exposé quelques jours. Les obsèques, célébrées en grande pompe, auront lieu mardi prochain, 13 janvier, à l'église Notre-Dame, et la réconciliation de Saint-Etienne aura lieu le lendemain.

Les évêques de Versailles, Meaux, Beauvais et Chartres, suffragants de l'archevêque de Paris, assisteront à cette cérémonie.

Par le mandement rédigé par le chapitre métropolitain, MM. Bucquet, Surat et Darbois, grands-vicaires de M.^{gr} Sibour, ont été chargés de l'administration du diocèse de Paris jusqu'à la nomination du successeur de M.^{gr} Sibour. M.^{gr} de Tripoli n'a pas été désigné à cause du mauvais état de sa santé.

Le mandement convoque le clergé de toutes les paroisses du diocèse de Paris à venir en corps, dans la chapelle ardente, pour rendre les derniers devoirs à M.^{gr} l'archevêque.

(Pays).

Une médaille commémorative de la mort douloureuse du pieux archevêque a été déjà frappée, et se vendait hier sur le carré de Sainte-Geneviève; d'un côté elle représente le buste de M.^{gr} Sibour revêtu de ses habits pontificaux; sur le revers on lit :

« Frappé mortellement, le trois janvier 1857, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, fête patronale de Sainte-Geneviève. — *Maledicimus et benedicimus.* »

Il y a de singulières destinées; le sieur Pierre, ancien valet de chambre de M.^{gr} Affre, accomplit en 1848 le pieux et douloureux devoir de recueillir sur les barricades le corps presque inanimé de son infortuné maître. C'est lui encore

qui, employé au palais archiepiscopal, a emporté dans ses bras le corps sanglant du vénérable successeur de M.^{gr} Affre et l'a déposé dans sa voiture.

On lit dans l'Union :

« M. le docteur Chomel avait annoncé à M.^{gr} l'évêque de Tripoli la mort de M.^{gr} l'archevêque de Paris, sans lui annoncer le crime; c'est hier soir seulement que M.^{gr} de Tripoli a tout appris. Il a gémi profondément que la main d'un prêtre se soit rencontrée dans cette action abominable; mais ce coup de poignard, en guise de protestation contre une vérité religieuse, a produit dans son âme si pleine de foi une impression extraordinaire; il a dit que sa douleur avait cessé, que désormais ses larmes avaient perdu de leur amertume, qu'il était beau pour M.^{gr} l'archevêque de tomber victime de sa foi à un dogme catholique, et que Dieu venait d'accorder par là une grande grâce à l'Eglise de France.

« Monseigneur l'archevêque, il n'y a pas longtemps, avait dit à son valet de chambre Eloy : « Quand je serai mort et que vous aurez à me revêtir de mes habits pontificaux, je vous recommande de me mettre la mitre blanche que je portais à Rome le jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. » Les nombreux fidèles qui se succèdent dans la chapelle ardente de l'archevêque peuvent voir la pieuse victime du 3 janvier avec cette mitre blanche. »

Le cœur de M.^{gr} l'archevêque de Paris a été embaumé à part; il sera déposé à l'église des Carmes, à côté de ceux des prélats ses prédécesseurs.

L'Univers publie le mandement du chapitre métropolitain de Paris, réglant l'exercice de la juridiction spirituelle pendant la vacance de l'archevêché :

« Ce qui met le comble à notre affliction, dit le chapitre, nos très-chers frères, c'est que l'auteur d'un si exécrationnel attentat soit sorti des rangs de la tribu sainte. Pour que notre douleur ne soit pas inconsolable, nous avons besoin de nous rappeler qu'ici il n'y a du sacerdoce qu'un caractère déshonoré par le scandale, et qu'un nom flétri par les légitimes réprobations de l'autorité, *nihil habens dignum sacerdotio* (2. Marc. iv. 25). Surtout nous avons besoin de croire, avec la raison publique, que dans cet affreux assassinat du plus doux des pontifes et qui ne pouvait avoir d'ennemis, nous devons, s'il se peut, encore plus de pitié à la folie que d'horreur au forfait.

« Lamentable destinée de l'Eglise de Paris ! Il y a huit ans, un évêque, dont le nom est resté l'une des plus belles gloires de la France et du sacerdoce, trouva une mort violente dans nos rues ensanglantées par des passions fratricides. Aujourd'hui, le successeur de ses vertus comme de son autorité meurt par le poignard d'un assassin, sous l'œil de Jésus-Christ et au pied des autels. »

C'est à tort, dit le Droit, qu'un journal annonçait ce matin qu'une ordonnance prononçant le renvoi de Verger devant la cour d'assises de la Seine avait été rendue hier matin. La journée d'hier a été consacrée par M. Treillard, juge d'instruction, à l'audition des témoins; c'est dans la soirée seulement que l'enquête a été complétée. L'arrêt qui doit statuer sur la question de renvoi de Verger devant la cour d'assises ne sera rendu que dans quelques jours.

Le calme de Verger, lors de l'exécution de son crime et au moment de son premier interrogatoire, ne s'est pas démenti depuis. Il raconte avec une sorte d'indifférence et de minutieux détails sa vie antérieure, la préparation et la mise à exécution de l'assassinat de l'archevêque.

Le Constitutionnel annonce que l'ordonnance de renvoi de Verger devant la cour d'assises, a été rendue jeudi matin.

L'assassin s'appelle Verger (et non pas Vergès comme on l'avait dit d'abord); il est né en 1824 à Paris. Placé au séminaire de Montrouge, sa conduite ne donna lieu à aucun reproche grave; cependant il attirait peu d'affection, car il était sombre, taciturne, et il répondait en peu de mots aux questions qui lui étaient adressées. Ses yeux étaient ordinairement inclinés vers la terre et jamais il ne regardait son interlocuteur en face. Dans les derniers temps de son séjour au séminaire, une soustraction de quelques pièces de monnaie eut lieu; il fut accusé et convaincu de ce vol, à la suite duquel il dut quitter le séminaire.

Le vénérable abbé Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait connu Verger, voulut bien le recevoir. Il connaissait la faute qu'il avait commise, mais le repentir qu'il en manifestait paraissait tel, et si sincère, que le prêtre pardonna et poussa même la bienveillance jusqu'à attacher Verger à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Malgré cet acte de bonté, il rédigea contre le vénérable abbé Legrand d'odieuses dénonciations qu'il adressa au procureur impérial de Paris.

Ces dénonciations eurent pour résultat son renvoi de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois et du diocèse de Paris.

Après quelques mois de suspension, M.^{gr} Sibour, qui ne voulait pas sévir trop rigoureusement, et qui espérait un retour à de meilleurs sentiments, adressa Verger à M.^{gr} de Meaux, qui lui donna la cure de Saint-Sarris. Là, il ne se borna pas à attaquer les hommes; il s'en prit aux dogmes, et débâta dans la chaire de son village contre l'Immaculée-Conception.

Interdit à la suite de cette prédication et de brochures dans lesquelles il attaquait avec une violence inouïe la justice et ses supérieurs, l'irritation et la fureur de Verger furent portées à leur comble; il voulait se venger, et des paroles sinistres s'échappaient de ses lèvres; mais parmi les noms qu'il prononçait ne se trouvait pas celui de M.^{gr} Sibour.

(Droit).

L'Estafette publie la rectification suivante sur un fait qui avait été affirmé à l'égard de Verger :

« La cour d'assises de Seine-et-Marne, séant à Melun, avait à juger, le 15 novembre, un mari accusé d'empoisonnement sur sa femme (le Siècle dit à tort qu'il s'agissait d'une femme accusée d'empoisonnement sur son mari), femme que l'abbé Verger entourait de tout son intérêt; c'est une erreur grave. L'accusé entouré de la protection de Verger était un homme, la victime une femme; il n'était pas non plus témoin, et M. le président des assises n'eut pas à le rappeler à l'ordre. »

A partir du 1.^{er} janvier 1857, l'Ecole professionnelle du Nord cesse d'être établissement libre et est placée au rang des écoles municipales; elle se rattache par son organisation aux autres établissements d'instruction publique existant à Lille, et devient, par la nature même de

son enseignement, le lien et la transition entre l'Ecole primaire supérieure et la Faculté des sciences. La durée normale des cours est de 3 années, et la quatrième année facultative est destinée à ceux des élèves qui voudront suivre l'enseignement des sciences appliquées à la Faculté. Les élèves de première année assistent chaque jour aux leçons de la deuxième division de l'Ecole primaire supérieure; ils reçoivent en outre des leçons spéciales à l'intérieur de l'établissement; les élèves de deuxième année suivent les principaux cours de la première division de l'Ecole primaire supérieure. Ils reçoivent en outre, à l'intérieur de l'établissement, un enseignement complémentaire, notamment des leçons de physique et de chimie.

Les élèves de troisième année, division toute spéciale de l'Ecole professionnelle, reçoivent exclusivement les soins des professeurs attachés à l'école et sont conduits, s'il y a lieu, au cours de la Faculté. Tous les jours, les élèves travaillent dans les ateliers d'ajustage, de modelage et de menuiserie, sous la direction d'hommes spéciaux. Ils sont tenus de se fournir des outils et de la matière première nécessaire aux travaux d'ateliers. Les objets qu'ils confectionnent et les dessins qu'ils exécutent demeurent leurs propriétés. Les fournitures de classe sont également à la charge des élèves. Les chefs d'ateliers pourront se charger, selon le vœu des familles, de fournir les outils et la matière première. La direction ne s'occupe de ces fournitures qu'au point de vue du contrôle.

Les conditions nouvelles de l'internat et de l'externat seront communiquées aux familles par le directeur de l'école.

Pour toute la chronique locale, J. RENOUX.

Invasion de la Mécanique dans l'art de la construction. — Maisons bâties à la vapeur.

Le progrès amène le progrès non-seulement dans une même série d'applications, dans une même industrie, mais dans des industries très-différentes. Si nous disions que l'invention des chemins de fer permet de construire les maisons, les édifices bien plus rapidement qu'autrefois, cette assertion paraîtrait à beaucoup bien hasardeuse, et cependant c'est une vérité incontestable. En effet, c'est le besoin de la traction rapide sur les voies de fer qui a fait naître la locomotive actuelle; la locomotive est la mère de la locomobile; or, c'est grâce à la locomobile que les constructions peuvent s'élever et s'élevèrent aujourd'hui comme par enchantement.

Il y a douze ans, il fallait vingt-quatre heures pour aller de Lille à Paris par les Messageries royales et les Messageries générales. Les dépêches les plus pressées, les plus importantes ne pouvaient pas aller plus vite que la poste, c'est-à-dire qu'il fallait quinze à dix-huit heures pour qu'elles fussent remises aux mains de leurs destinataires. Partant de là, on ne trouvait pas extraordinaire que la construction d'une maison, d'un édifice durât une ou plusieurs années. La lenteur des constructions était en rapport avec la lenteur de la locomotion, de la transmission des dépêches.

On nous objectera peut-être qu'il y a douze ans existaient les télégraphes aériens inventés par les frères Chappe. Nous ne le contestons pas; mais nous ferons remarquer que les bras des télégraphes ne fonctionnaient que pour les gouvernements, et ce sur un petit nombre de rayons partant de la capitale et aboutissant aux points les plus importants des frontières; que ces télégraphes ne pouvaient pas servir la nuit, et que pendant le jour les dépêches étaient fréquemment interrompues par le brouillard; interruptions dont se souviennent parfaitement les

leva, et en termes simples et touchants raconta tout ce qu'elle avait souffert. Puis relevant la tête avec fierté :

— On vous a dit que j'étais folle, messieurs ! Un avocat a épuisé, il n'y a qu'un instant, là, en face de moi, toutes les ressources de l'éloquence pour me prouver que je devais avoir perdu la raison !... Et moi j'ai écouté tout cela avec calme et de sang-froid !... Je n'ai point crié à cet homme qui osait se faire l'interprète et le défenseur de mon bourreau : Vous mentez, je ne suis pas folle ! Non, messieurs, j'ai trop souffert, j'ai trop pleuré pour m'étonner de l'iniquité, en quelque lieu que je la rencontre Quatre ans de tortures m'ont donné l'expérience de la vie ! Mais ce n'est point quand les larmes ont desséché les traits à les rendre méconnaissables..... quand le désespoir a glacé le sang dans les veines et blanchi à vingt ans les cheveux, qu'il est encore temps de se taire !... Messieurs, l'accusation portée pour la seconde fois contre moi est aussi absurde qu'elle est infâme; elle ne peut ni abuser vos consciences ni tromper votre justice... Messieurs, je ne suis point comme on cherche à vous le faire croire, une folle dangereuse à la société, inutile au monde, mais une pauvre fille indignement flétrie, injustement condamnée, qui vous demande réhabilitation et justice !

Un long murmure d'attendrissement parcourut l'assemblée. Tout le monde pleurait. Je me tournai vers Julien :

— Admirable ! me dit-il, en essayant sur sa joue une larme qui venait d'y tomber.

Après un court réquisitoire de l'avocat-général, le président déclara que les débats étaient clos, et les juges passèrent dans la chambre des délibérations.

— Mon ami, me dit alors Clara en appuyant son bras sur le mien, que croyez-vous que j'aie à espérer ?

— La liberté, répondis-je.

Le public n'était point encore remis de la vive émotion produite par les dernières paroles de Miss Clara, lorsque les juges rentrèrent en séance, le président parla ainsi :

« Attendu qu'il a été suffisamment prouvé dans le cours des débats que miss Clara-Eveline Osborn jouit de toute sa raison ;

« Attendu la déclaration de M. P***, docteur médecin, datée du 30 janvier dernier, et qui établit ce fait d'une manière irrécusable ;

« Attendu que miss Clara-Eveline Osborn est majeure ;

« La cour ordonne que ladite Clara Osborn soit rendue à la liberté, et que tous les biens meubles et immeubles, faisant partie de la succession de lord Osborn, son père, lui soient immédiatement restitués. »

A ce moment deux cris partirent en même temps des deux points opposés de la salle, deux cris bien différents d'expressions, l'un poussé par lord Osborn qui, étourdi, anéanti de ce qu'il venait d'entendre, s'était levé violemment de son siège en essayant, mais inutilement d'articuler quelques paroles; l'autre par miss Clara, qui bien folle cette fois, mais de joie, tomba presque évanouie dans mes bras.

Le président se tournant alors vers lord Osborn, ajouta d'une voix sévère :

— Allez, la loi vous absout, mais Dieu punit les parents dénaturés !

Et le misérable, pâle, chancelant, traversa la foule irritée, qui ré pétait avec indignation les dernières paroles du juge :

— Dieu punit les parents dénaturés !

V.
LIBERTÉ.

La reconnaissance de Clara, vous la comprenez. Elle fut d'autant plus vive que miss Osborn était douée du plus noble caractère et tout-à-fait incapable d'oublier un service ou un acte de dévouement. Je devins son guide, son conseil, son meilleur ami. Elle me pria de mettre le comble à mes bontés en me chargeant de la liquidation de sa fortune et des biens de son père, tâche difficile et laborieuse dont je me tirai fort bien. Clara, déclarée seule héritière des biens de lord Osborn pouvait ne rien laisser à son oncle; mais elle était trop généreuse pour voir le frère de son père sans fortune et sans asile. Nous convînmes de lui passer 4,000 livres sterling (100,000 fr.), sous la condition qu'il se retirerait en Amérique; mais cette somme ne parvint point à lord Osborn. Le domestique chargé de lui exprimer les intentions de sa nièce le trouva baigné dans son sang. Désespéré de voir cette fortune à laquelle il avait tout sacrifié, honneur et conscience, lui manquer tout à fait, bourrelé de remords sans doute, il s'était brûlé la corvaille. Dès lors j'engageai miss Clara à quitter le séjour bruyant de la capitale et à se retirer à la campagne. Elle y consentit, et j'achetai, en son nom, aux environs du bois de Boulogne, une véritable petite villa napolitaine. Je lui montai une charmante bibliothèque. Je lui composai une petite société choisie avec autant de soin que la bibliothèque, et dont mon ami Julien, avec ses habitudes casanières, devint le membre le plus important. En un mot, je lui fis une vie douce, paisible, tout à fait convenable à sa situation.

Sous l'influence de cette existence toute de calme et de tranquillité, de ce beau ciel, de cette riante nature du printemps, Clara commença à renaitre à la vie, et moi, heureux de ce bonheur qui était mon ouvrage, je jouissais de la satisfaction intérieure attachée à ma belle action, quand je reçus une lettre de ma mère, de ma bonne vieille mère, qui, malade, mourante peut-être à deux cents lieues de moi, demandait à voir, à embrasser son fils. C'était dans ce temps, de funeste mémoire, dont nous portons encore le deuil (avril 1833). Le choléra étendait ses ailes maudites aux deux extrémités de la France. Ma mère, vieille et infirme, pouvait en être atteinte. Il fallait partir, partir à l'instant même Je courus chez Clara. Je la trouvai assise au fond d'un jardin. Elle tenait un livre à la main; elle rêvait :

— Je viens vous faire mes adieux, Clara, lui dis-je.

— Elle tressaillit et laissa tomber son livre.

— Vos adieux? dit-elle d'une voix pleine d'é motion.

— Tenez... lisez cette lettre, et dites-moi si je puis ne pas partir.

Clara prit le billet en tremblant, le parcourut avec inquiétude; puis relevant vers moi sa tête plus pâle encore que de coutume :

— La prière d'une mère, c'est sacré ! Vous partirez, Edouard ? seulement au lieu de voyager seul, vous aurez un compagnon de voyage sur lequel vous ne comptiez pas.

— Que voulez-vous dire ?

Clara resta confuse, car je ne l'avais pas comprise; la rougeur de l'embarras colora un instant ses joues pâles; mais bientôt fixant ses grands yeux noirs sur les miens :

— Je voulais dire, reprit-elle avec fermeté,